



Friday May 6, 2016

DC-2016-MM-05

NRFP Global Tourism Watch Survey

ADDENDUM NO.1

REVISED Presentation Disclosure

Please refer to the above Negotiated Request for Proposal (NRFP) document and be advised of the information and revisions as outlined below:

REVISION:

1. Please note that SECTION G – PRESENTATION/DEMONSTRATION REQUIREMENTS has been revised as indicated below.

"CTC may require proponents who have made the Shortlist, to give a presentation. The presentation will be limited in scope to the content of the NRFP and subsequent proposal, and present an opportunity to verify the proponent’s capabilities in support of CTC’s mandate and strategic objectives.

CTC does not consider the presentation as additional weighted criteria, rather a verification of information contained within the Shortlisted proponent’s proposal. Verification of the proponent’s capabilities is at the sole discretion of CTC. Consequently, CTC may choose to revise proponent evaluation results previously scored based on the information gained through the presentation, or only finalize the evaluation results after the presentation.

Presentation venue will be advised at a later date, upon confirmation of presentation agenda, should a presentation occur."

**End of ADDENDA NO.1
For
NRFP Global Tourism Watch Survey
Negotiated Request for Proposal
DC-2016-MM-05**



Canadian Tourism
Commission

Commission canadienne
du tourisme

Michael Mischczak
Contracting Authority
mischczak.michael@destinationcanada.com



Vendredi 6 mai 2016

DC-2016-MM-05

DDPN Enquête Veille touristique mondiale

ADDENDA N° 1

Avis de modification relative aux présentations

Veillez vous reporter au document de Demande de propositions avec négociations (DDPN) ci-dessus et prendre connaissance des changements et renseignements suivants.

MODIFICATION :

1. Veuillez noter que la SECTION G – EXIGENCES RELATIVES AUX PRÉSENTATIONS OU AUX DÉMONSTRATIONS a été révisée ainsi :

« La CCT peut exiger que les soumissionnaires présélectionnés fassent une présentation. La portée de cette présentation sera limitée au contenu de la présente DDPN et de la proposition soumise en réponse. Elle représentera une occasion de vérifier la capacité des soumissionnaires de contribuer à la réalisation du mandat de la CCT et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. La CCT ne considère pas la présentation comme un critère pondéré supplémentaire, mais plutôt comme une façon de vérifier l'information contenue dans la proposition des soumissionnaires présélectionnés. La vérification des capacités du soumissionnaire est laissée à l'entière discrétion de la CCT. Par conséquent, la CCT pourra décider de réviser la note préalablement attribuée, en fonction des renseignements tirés de la présentation, ou encore d'attendre la présentation pour déterminer le résultat final de l'évaluation.

Si une présentation est requise, les soumissionnaires concernés seront avisés à une date ultérieure du lieu où elle se déroulera, après confirmation du programme de la présentation. »

**Fin de l'ADDENDA N° 1
concernant la demande de propositions avec négociations DC-2016-MM-05
Enquête Veille touristique mondiale**

Michael Miszczak
Autorité contractante
miszczak.michael@destinationcanada.com



Canadian Tourism
Commission

Commission canadienne
du tourisme